Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260427-2026_04_27_041-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapporteur : Cédric PATINEC

DÉLIBÉRATION n°2026-041 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

L'An deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19 h 00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le quinze avril, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 29 Absents : 0 Votants : 29

Etaient présents : M. Damien ABOLIVIER, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Michel HOSTIOU, Mme Hatice DEMIR, M. Eric GUÉGUEN, Mme Anne PÉRENNES, M. Cédric PATINEC, M. Pierre-André LE JEUNE, M. René BIZIEN, Mme Annie DESTAILLATS, Mme Ghislaine KERGOAT, M. Claude MARCHAND, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Stéphanie LE CREN, Mme Béatrice MONCUS, M. Florian HERRY, Mme Gwenn PÉRENNES, M. Ludovic DERRIEN, Mme Cécile LE COSSEC, M. Christophe COSMAO, Mme Virginie LE CORRE, M. Damien JÉGOU, Mme Coralie HUITRIC, Mme Audrey CAPITAINE, Mme Jasmine FUTCHER, Mme Marine THOMAS, M. Paul MONFORT, M. Killian LE GALL

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine KERGOAT

♦♦♦

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Elle se compose :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission,
- De huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants pour les communes de plus de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, proposés sur délibération du Conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ÉTABLIR** la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs comme suit :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260427-2026_04_27_041-DE

Président : Cédric PATINEC	
Commissaires titulaires	**Commissaires suppléants**
Pierre-André LE JEUNE	René BIZIEN
Eric GUÉGUEN	Jean-Michel MOULLEC
Marie-Laure LE MEUR	Frantz DASIVLA
Marie-Claude GEFFROY	Michel HOSTIOU
Virginie LE CORRE	Patrice MONOT
Jessica LEBEUL	Patrick POUPON
Catherine PERES	Josiane HERRY-BARAER
Cécile LE COSSEC	Marcelle QUINIOU
Philippe CORNEILLE	Hervé PAUGAM
Damien JÉGOU	Marie-Louise MONFORT
Yoan LE FORT	Romain LE STER
Marine THOMAS	Brigitte LE ROUX
Hélène LE ROUX	Sylvain LE CLECH
Marcel PIERRE	Anne PERENNES
Marie-Christine BLEUZEN	Béatrice MONCUS
Killian LE GALL	Gwenn PERENNES

Le Maire,
Damien ABOLIVIER

